

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2009

Tous les Conseillers Municipaux sont présents.

Secrétaire de séance : M Corsini

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 31 mars 2009 en exécution de l'article L. 2121-25 du CGCT.

FCTVA : signature d'une convention avec l'Etat pour l'application du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Les Communes qui répondent aux critères exigés peuvent dorénavant récupérer la TVA au bout d'un an (au lieu de 2 ans jusqu'à présent). La commune de Lestelle-Bétharram étant éligible à ce plan de relance de l'économie, M. le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer la convention avec l'Etat pour l'application de ces nouvelles dispositions.

Décisions budgétaires modificatives

Le Maire propose deux modifications de budget, l'une pour le Camp de tourisme (transfert de crédit pour la réalisation de la clôture du camping) et l'autre pour les locaux commerciaux (transfert de crédit pour le règlement de l'assurance dommages ouvrage)

Le Conseil vote à l'unanimité ces deux décisions modificatives

Emprunt relais

Dans l'attente des subventions accordées pour les logements sociaux et les locaux commerciaux et pour faire face aux factures à régler, le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour un prêt relais au taux de 2,88 % sur une durée de 2 ans auprès de la Caisse d'Epargne et pour une somme de 360.000 €.

Bail Commercial

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un bail commercial pour la location du local destiné à la boulangerie pâtisserie

Dénomination « Commune Touristique »

Suite à la nouvelle réglementation, la commune de Lestelle-Bétharram remplissant les conditions pour bénéficier du régime dérogatoire, le Conseil municipal décide de demander à M le Préfet de prendre un arrêté lui accordant la dénomination de commune touristique.

Déclaration d'intention d'aliéner en ZAD Place St Jean

Une maison se vendant Place Saint-Jean, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Traversée des camions

Le Président du Conseil Général a obtenu l'avis favorable du Préfet pour la réouverture de la RD 817 (ex RN117) aux poids lourds entre Nousty et Idron à partir du 1^{er} avril, ce qui aura pour effet de diminuer le nombre de camions traversant notre village.

Cette décision fait suite aux réunions qui avaient eu lieu en 2006 en Préfecture à l'occasion des problèmes de sécurité créés par le passage dans notre village des camions alimentant la plateforme du pôle aéronautique.

La réouverture demandée entre autre par M Petchot Bacqué, Conseiller Général, et le Maire de Lestelle-Bétharram avait été envisagée à condition qu'un certain nombre d'aménagements de sécurité soit réalisés. Ce qui est aujourd'hui chose faite.

Le Maire et le Conseil municipal se réjouissent de cette décision qui améliore la sécurité dans la traversée des autres bourgs. Ils demandent au Conseil Général et à son Président de ne pas revenir sur cette décision de réouverture, tout en veillant aux problèmes de sécurité des riverains sur le D817.

Assurance garantissant les risques statutaires du personnel

Le Centre de Gestion propose de réaliser une consultation pour une assurance garantissant la Commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable au personnel communal.

Unaniment, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour une consultation.

Budget Communal

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2009. A savoir le revêtement de la cour de l'école (21.000 €), les emplois pour combler les trous sur la chaussée (7.500 €), l'entretien des lits des ruisseaux (20.000 € avec une subvention de 8.000 €), jardinières, informatique école ...

De même, ce budget primitif tient compte du décalage des loyers par rapport au remboursement des prêts.

La section fonctionnement s'équilibre à 433.520 €, permettant le virement de 49.345 € à la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 888.134 €.

A l'unanimité, l'Assemblée Communale donne quitus à M. le Maire pour le vote de ce budget primitif.

Taux d'imposition: Compte tenu du produit attendu pour le budget 2009 A l'unanimité les taux suivants sont votés :

- Taxe d'habitation : 7,23
- Foncier bâti : 7,54
- Foncier non bâti : 30,92

M. le Maire fait remarquer que Lestelle-Bétharram se situe, au sein de la Vath Vielha, dans les communes où la pression fiscale est des plus faibles.

Tarifs 2009 :

✓ **Concession cimetièrre (le m²)**

- perpétuelle : 40 €
- 30 ans : 15 €
- 15 ans : 7,5 €

✓ **Plaçage : (inchangé)**

- <25 m² : 7,00 €
- entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- les 100 m² : 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel :**

• Aux particuliers de la Commune :

- location des salles : gratuite
- fourniture chauffage : 40 €
- mise à disposition de la vaisselle : 25 €
- location chaises : 0,30 €
- location table: 0,80 €

• Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)

• Pour toute autre personne ou groupe :

- location de la salle des fêtes,
sans chauffage et avec matériel sur place : 220 €
- location de la salle des fêtes,
avec chauffage et avec matériel sur place : 300 €
- location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €
- location salle de l'Isarce, avec chauffage : 200 €

✓ **Le forfait des fournitures scolaires est porté à 78 € par enfant.**

✓ **Services périscolaires :**

• Cantine :

- Repas enfant : 2,50 €
- Repas des commensaux : 3,60 €

• Garderie :

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2007		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	19 513 €	43 363 €	43 363 €
2 enfants	22 467 €	49 926 €	49 926 €
3 enfants	26 010 €	57 801 €	57 801 €
4 enfants	29 554 €	65 676 €	65 676 €
Premier enfant	1,30 € / jour	1,90 € / jour	2,50 € / jour
Autres enfants	0,65 € / jour	0,95 € / jour	1,25 € / jour

✓ **Repas à domicile : 6,50 €**

Fait à Lestelle-Bétharram le 31 mars 2009

Le secrétaire de séance
Michel CORSINI

Le Maire
Jean-Marie BERCHON